



1ère commune de Bretagne entièrement fibrée.

MAIRIE

1, Rue des Fleurs
22530 SAINT-CONNEC

Téléphone : 02.96.28.52.74

Courriel : mairie.stconnec@wanadoo.fr

Site Officiel : <http://saint-connec.fr>

CONSEIL MUNICIPAL

(Mandat 2020-2026)

Convocation transmise le 13-06-2025.

Présents : Rolland LE LOSTEC, Maire - Christine LE BIHAN, 1ère Adjointe - Renzo SALMON, 2ème Adjoint - Gilbert CABON, 3ème Adjoint - Pascal AUREGAN - Nadine LE METAYER - Christine LE JEUNE - Sylvie HAYES.

Absents excusés : Charles RESCOURIO - Daniel GILABERT

Secrétaire de séance : Gilbert Cabon

ORDRE DU JOUR

COMMUNE

■ Programme Voirie 2025

■ **Pont Cadre Lanrivault :** Travaux réalisés à partir du 2 juin et terminés le mardi 17 juin, pour ce qui est de la partie Paulic. Une réception de travaux a eu lieu, ce mardi à 11h30, en présence de l'entreprise, des riverains, de Gilbert Cabon, Adjoint à la voirie et du Maire. Restera à faire l'enduit par l'entreprise Pigeon lorsqu'elle interviendra à Kerléau.

■ **Kerléau :** Grattage et curage réalisés semaine 22 (fin mai). Les travaux d'enrobé et de bi-couche seront réalisés par l'entreprise Pigeon (Début juillet : le 4 à Lanrivault et le 7 à Kerléau), après l'implantation des poteaux électriques.

■ Contact avec le SDE 22

□ **Implantation des poteaux électriques sur Kerléau :** prévue semaines 26 et 27 (fin juin-début juillet).

■ Devis PATA 2025

Un devis pour 5t a été sollicité auprès de l'entreprise Colas. Le prix de la tonne s'élève à 769 € HT. Coût : 769 € x 5 = 3 845 € HT - 4 614 € TTC.

Les travaux pourraient être envisagés courant juin ou en septembre.

Avis du Conseil Municipal : Avis favorable du Conseil Municipal.

■ Chemin BOUFFORT : Extrait du COURRIER REPONSE CD 22-CIAF-AFAFE-JY BOUFFORT-KERGUINAL

Information :

Au regard des éléments fournis et des premiers éléments d'analyse, il apparaît que :

- La cession de cette portion de voirie n'entre pas dans le champ d'application de l'article L.121-24 du Code Rural prévoyant les dispositions d'autorisation de cessions de petites parcelles.
- La procédure d'aménagement foncier est à l'heure actuelle en phase de classement des terres. La recomposition parcellaire, les besoins d'accès aux parcelles et les éventuels projets de suppression ou création de continuité de voirie seront étudiés en phase d'avant-projet.
- Le chemin faisant l'objet du projet de cession dessert aujourd'hui des parcelles appartenant à des propriétaires différents, respectivement M. Bouffort et la Safer Bretagne. Les parcelles Safer ont vocation à permettre les échanges et compensations foncières, il n'est à ce stade pas possible d'affirmer la propriété future de ces parcelles, ni de garantir un non-enclavement de celles-ci en cas de cession du chemin.

Au regard de ces premiers éléments, **votre projet de cession du chemin rural apparaît prématuré à ce stade de la procédure d'aménagement foncier et pourrait être de nature à empêcher sa bonne réalisation en limitant des opportunités de recomposition parcellaire et d'amélioration de voirie.** Il pourra néanmoins être étudié dans le cadre des travaux d'avant-projet qui s'engageront en 2026.

Compte rendu des contacts pour un projet solaire photovoltaïque au sol (Terrain de foot).

Le Maire rend compte au Conseil de la réception de deux entreprises intéressées par l'espace constitué par l'ancien terrain de football, inutilisé depuis 2017, figurant sur le plan validé des Zones d'Accélération des Energies renouvelable (ZAER), afin d'éventuellement y installer une centrale solaire au sol, constituée de panneaux photovoltaïques.

L'une des deux entreprises a fait une proposition assez précise du projet, formulant notamment les retombées possibles pour la commune en termes de loyer financier ainsi que l'accès à l'autoconsommation collective (ACC), pour la commune, les particuliers, les entreprises, permettant potentiellement de bénéficier d'une électricité à un prix attractif. La seconde n'a pas donné suite à la réunion.

Par ailleurs, interrogée sur le sujet, Pondi Energies, société productrice d'électricité et émanation de Pontivy Communauté, pourrait être un partenaire si la commune souhaitait garder une maîtrise locale de cette centrale (propriété communale ou de Pondi Energie) avec une valorisation optimale de la consommation locale de l'électricité.

Dans ce cadre, Pondi Energies pourrait investir en lieu et place de la commune qui mettrait le terrain à sa disposition. Il n'y aurait pas ou moins de retombées immédiates en termes de loyer mais des tarifs d'électricité très intéressants pour la commune, les habitants, les entreprises du secteur qui y adhèreraient.

Avis du Conseil Municipal : Le Conseil se montre intéressé par la 1ère proposition qui aurait le mérite de rentabiliser financièrement, par un loyer sur une longue période, un terrain non utilisé depuis bientôt 10 ans.

La validation de la commune doit se matérialiser par une convention nous liant à l'entreprise.

Il s'agit maintenant de discuter les conditions de mise à disposition de ce terrain avec l'entreprise, afin de fixer les retombées pour le territoire :

- Indemnité de mise à disposition du terrain pour les phases étude et travaux ;
- Loyer en phase d'exploitation ;
- Conditions d'ACC ;
- Planning de mise en œuvre.

Ce terrain étant une propriété communale, il faudra « Porter à connaissance » des autres porteurs de projets notre action. Pour ce faire nous pouvons réaliser un « appel à manifestation d'intérêt simplifié ».

ZAER

Par courrier du 16 mai, lendemain de la dernière réunion de Conseil Municipal, le Secrétaire Général de la Préfecture demandait de délibérer afin de confirmer les zones arrêtées sur le territoire de la commune en mars 2024. Le maire rappelle les 8 zones retenues et figurant sur la carte des ZAEnR :

ARRÊTÉE Avertissement(s)

PV Toiture

Date de saisie : 15-01-2025 Date d'arrêt : 06-02-2025
Code postal : 22530 Code INSEE : 22285

Production énergétique

SOLAIRE_PV Productible estimé 1300.0 MWh

Télécharger Dupliquer Imprimer

ARRÊTÉE Avertissement(s)

Bois Energie

Date de saisie : 15-01-2025 Date d'arrêt : 06-02-2025
Code postal : 22530 Code INSEE : 22285

Production énergétique

BIOMASSE Productible estimé 200.0 MWh

Télécharger Dupliquer Imprimer

ARRÊTÉE Avertissement(s)

PV Tracker

Date de saisie : 15-01-2025 Date d'arrêt : 06-02-2025
Code postal : 22530 Code INSEE : 22285

Production énergétique

SOLAIRE_PV Productible estimé 680.0 MWh

Télécharger Dupliquer Imprimer

ARRÊTÉE

PV Sol - Terrain des sports

Date de saisie : 15-01-2025 Date d'arrêt : 06-02-2025
Code postal : 22530 Code INSEE : 22285

Production énergétique

SOLAIRE_PV Productible estimé 1300.0 MWh

Voir les 1 avis

Télécharger Dupliquer Imprimer

ARRÊTÉE

Eolien - Zone 1

Date de saisie : 15-01-2025 Date d'arrêt : 06-02-2025
Code postal : 22530 Code INSEE : 22285

Production énergétique

EOLIEN Productible estimé 14100.0 MWh

Télécharger Dupliquer Imprimer

ARRÊTÉE

Eolien - Zone 2

Date de saisie : 15-01-2025 Date d'arrêt : 06-02-2025
Code postal : 22530 Code INSEE : 22285

Production énergétique

EOLIEN Productible estimé 14100.0 MWh

Télécharger Dupliquer Imprimer

ARRÊTÉE

Eolien - Zone 3

Date de saisie : 15-01-2025 Date d'arrêt : 06-02-2025
Code postal : 22530 Code INSEE : 22285

Production énergétique

EOLIEN Productible estimé 7100.0 MWh

Télécharger Dupliquer Imprimer

ARRÊTÉE Avertissement(s)

Eolien- Autorisé

Date de saisie : 15-01-2025 Date d'arrêt : 06-02-2025
Code postal : 22530 Code INSEE : 22285

Production énergétique

EOLIEN Productible estimé 7100.0 MWh

Télécharger Dupliquer Imprimer

Avis du Conseil Municipal : Ces choix n'ayant pas évolué depuis l'an passé, le Conseil maintient sa délibération de mars 2024 mais ne répondra pas. En effet, la réponse aurait dû être apportée avant le 15 juin mais l'avis sera réputé favorable selon le principe du « silence vaut accord ».

■ **Rénovation des Logements Locatifs de la Résidence des Glycines**

■ **Analyse des offres de l'Appel à candidatures de Maîtrise d'Œuvre.**

Les opérations d'analyse des candidatures de Maîtrise d'Œuvre sont en cours.

■ **Programme LEADER : Demande d'aide préalable.**

Le dossier est en cours de rédaction.

■ **Renouvellement de la Ligne de Crédit.**

Proposition Crédit Agricole : Pour 100.000 € sur 12 mois à compter de juillet : Euribor 3 mois + 1% : 3,023 %
Périodicité trimestrielle.

Avis du Conseil Municipal : Favorable.

■ **Recensement 2026 :**

■ **Moyens à mettre en œuvre** pour la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement

Le recensement 2026 se déroulera entre le **15 janvier au 14 février.**

■ **Désignation du Coordinateur Communal** chargé du Recensement (suivi administratif sur l'application OMER.

Le maire doit désigner un **coordonnateur communal** chargé de la mise en œuvre de l'enquête de recensement. Il se charge de la préparation de la collecte et de son suivi, notamment de l'encadrement au quotidien des agents recenseurs.

Il doit suivre, en octobre ou novembre, une journée de formation dispensée par l'Insee.

Le coordonnateur communal doit disposer de suffisamment de temps pour assurer sa mission pour le recensement. En particulier, il devra être déchargé d'au moins une partie de ses autres fonctions.

La mission de coordonnateur communal s'exerce, avec des charges de travail variables, **de début novembre jusqu'à la fin de la collecte.** Dans certains cas, l'Insee pourra être amené à solliciter certaines communes en amont pour anticiper la préparation de la prochaine campagne.

Le **profil du coordonnateur communal** doit lui permettre d'assurer sa mission correctement. Il doit notamment être en mesure d'encadrer au quotidien le travail des agents recenseurs et d'utiliser des outils informatiques simples (application informatique du recensement « Omer », communication par mails et outils bureautiques de base).

Le **temps de travail du coordonnateur communal** varie selon la taille de la commune.

Avis du Conseil Municipal : Le Maire endossera le rôle de coordonnateur communal.

■ **Recrutement de l'Agent recenseur (Nomination par Arrêté Municipal) :** Isabelle Moulin, Employée Communale à temps partiel, a accepté de réaliser le recensement.

■ **Modalités d'accès à l'application Omer et de déclaration des données administratives.**

Ces données seront portées sur l'application, semaine du 23 juin.

■ **Contrôles divers**

■ **Ar'Control : Electricité et Gaz ERP communaux**

A voir avec un électricien et Emmanuel Josselin pour le gaz. Quelques travaux possibles en interne.

■ **CBR Contrôle : Espace de Loisirs**

A voir avec l'entreprise ou l'Employé Communal.

■ **Ramassage des OM : Mise en place d'une colonne pour verres sur la place de la Mairie (Fin 2025 ou début 2026 ?).**

Pour faciliter le tri, notamment lors des locations de salles, il est prévu d'ajouter une colonne à verres, à proximité des conteneurs en place face à la Salle Polyvalente.

■ **Accompagnement de Blavet terres & eaux : RDV le mardi 01/07, à 10h.**

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement des collectivités, Blavet terres & eaux souhaite nous rencontrer pour échanger sur nos besoins, les difficultés que nous rencontrons et nos pratiques d'entretien des espaces communaux. Ce sera aussi l'occasion de faire le point sur la charte +Nature.

■ **Préparation de la visite du Sous-Préfet : Prévues le 22 mai et reportées au mercredi 25 juin de 15h à 17h.**

Rappel du programme proposé :

15h : Arrivée et réception en Mairie

15H10 : Visite du bourg

-Mairie-Salle Polyvalente, Espace de Loisirs intergénérationnel

-Logements de la Résidence des Glycines

- Le jardin partagé et le lotissement de Keranna
- Le Fest-bar
- Eglise
- Le lotissement - Rue des Châtaigniers
- Bâtiments de l'ancienne Ecole Publique.

15h45 : Retour mairie autour d'un café.

- Présentation des projets.
- Problèmes rencontrés.
- DDTM – Infos sur le dossier rénovation des logements.
- Les municipales de 2026. Etc.

■Affaires diverses

■Projet d'audit énergétique sur le bloc Mairie-Salle Polyvalente : Retour du SDE 22.

Mail de M. Etienne ROBIAL (SDE 22)

Suite à notre échange téléphonique, je vous informe que la candidature au programme Actee+ Chêne 5 n'a pas été retenue pour la partie "Études énergétiques".

Cependant, en raison de désistements d'actions sur un appel à projets précédent, nous pouvons vous garantir un financement minimum de 50 % du coût de l'audit énergétique.

Une discussion, lors d'un prochain bureau interne, pourrait permettre un apport financier complémentaire de la part du SDE.

Afin de poursuivre la démarche, je vous remercie de bien vouloir confirmer par retour de mail votre souhait de réaliser l'audit sur la Mairie/Salle polyvalente.

Merci également de nous transmettre un court texte de présentation de votre commune (10 lignes maximum) en vue de l'établissement de la convention.

Nous organisons le calendrier de visites pour la fin d'année, votre retour rapide permettra de garantir la réalisation de l'audit sur cette période.

Réponse:

Comme demandé, je vous confirme notre souhait de réaliser l'audit sur la Mairie/Salle polyvalente et j'ai bien pris note de votre garantie d'un minimum de financement de 50% et d'un éventuel apport financier complémentaire de la part du SDE que je remercie par avance.

Vous trouverez ci-dessous le texte de présentation de notre commune en vue de la rédaction de la convention à venir.

« SAINT-CONNEC est une petite commune de 267 habitants du sud du département des côtes d'Armor et membre de Pontivy Communauté, EPCI morbihannais.

Soucieuse d'économie d'énergie, la Municipalité a engagé, en 2025, un projet de rénovation de 5 logements locatifs sociaux (actuellement au stade de recrutement d'un architecte) où ce domaine occupe une grande partie de l'opération.

Parallèlement, elle souhaite rénover le bloc Mairie-Salle Polyvalente construit en 1988, bien entretenu depuis mais qui souffre de déperditions énergétiques importantes du fait notamment d'ouvertures ayant mal vieilli et d'une isolation murale insuffisante.

C'est pourquoi, avant d'engager une étude globale, la municipalité souhaite la réalisation d'un audit énergétique qui sera la base d'une éventuelle rénovation à venir, lors de la prochaine mandature.

Cependant, nous envisageons, dans un premier temps, sans doute durant l'hiver 2025-2026, de rabaisser le plafond des bureaux de la partie Mairie (une surface d'environ 40m² divisée en trois pièces), mais nous souhaitons attendre le résultat de l'audit pour engager et réaliser correctement ce chantier qui serait fait en interne ».

■Autres affaires diverses.

- Courrier du Secours Catholique à propos d'une campagne d'affichage.**

Avis du Conseil Municipal : Le Conseil ne peut donner un avis favorable à l'installation de plusieurs grands panneaux d'affichage. Par contre, il autorisera la pose d'affiches format A3 sur les différents panneaux d'information existants.

- Dégradations volontaires diverses**

Le Maire et les Conseillers déplorent plusieurs actes d'incivilité recensés ces derniers temps, au lavoir (vol de la trappe de fermeture et de différents matériels) ou au domicile du Maire.

- Propositions diverses de Gilles Le Marchand, Employé Communal :**

- Installation d'une pompe manuelle au jardin partagé, branchée sur la Fontaine, pour faciliter l'arrosage.
Devis Somia : 220.76 € HT - 264.91 € TTC.

Avis du Conseil Municipal : Avis favorable.

●Réalisation d'un four à pizzas en collaboration avec les jardiniers et utilisant au maximum des matériaux de récupération. Ce projet pourrait faire l'objet d'une animation...

Avis du Conseil Municipal : Favorable sur le principe.

□ **Remboursement transport scolaire - Famille Le Métayer Pierrick :** Accord pour un remboursement à 50%, soit 120 €.

PONTIVY COMMUNAUTE

■ **Recomposition du Conseil Communautaire pour le mandat 2026-2032 :** **Conseil municipal commune membre de Pontivy Communauté : Recomposition du conseil communautaire pour le mandat 2026-2032**

Préalablement au renouvellement des conseils municipaux et conseil communautaire en 2026, il reviendra aux préfets du Morbihan et des Côtes d'Armor d'arrêter le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires, au plus tard le 31 octobre 2025.

Deux modalités sont prévues pour fixer le nombre et la répartition des sièges, prenant pour référence obligatoire la population municipale :

Soit la composition du conseil qui résulte d'un accord valide des communes membres. Une validation par délibération des conseils municipaux doit intervenir au plus tard le 31 août 2025.

Cet accord doit être approuvé par les 2/3 au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population de celles-ci, ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant plus des 2/3 de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.

Soit la composition du conseil qui résulte de l'application du « droit commun » : 46 sièges pour Pontivy Communauté.

Pour rappel, le conseil communautaire actuel, issu d'un accord local en 2019, est composé comme suit : 56 membres

Pour le prochain mandat 2026-2032, il est proposé au conseil municipal de conclure un accord local fixant à 55 le nombre de sièges du conseil communautaire du fait de la création de la Commune nouvelle de St-Gérand-Croixanvec (2 délégués au lieu de 3).

Avis du Conseil Municipal : Le Conseil valide la délibération de Pontivy Communauté concernant le nombre de Conseillers Communautaires qui passera de 56 à 55.

■ **Délibération SCOT du Pays de Pontivy.**

Par délibération en date du 26 mai 2025, le Syndicat mixte du Pays de Pontivy a arrêté le projet de révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Conformément à l'article L.143-20 du Code de l'urbanisme, nous vous transmettons, en tant que commune membre de l'EPCI, le dossier complet du projet arrêté, en vue de recueillir votre avis.

Ce dossier comprend :

- le projet d'aménagement stratégique (PAS) ;
- le document d'orientations et d'objectifs (DOO) ;
- les annexes.

L'ensemble des documents est mis à votre disposition sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://bit.ly/scot-smpp> (rubrique Aménagement du territoire / Le SCoT arrêté sur pays-pontivy.fr)

Nous vous remercions de nous adresser vos observations dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier (avis simple ou par délibération du conseil municipal). À défaut de réponse dans ce délai, vos avis sera réputé favorable.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Claude VIET
Président du Pays de Pontivy

SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE PONTIVY

Syndicat Mixte du Pays de Pontivy

Avis du Conseil Municipal : Le Conseil valide le dossier complet du projet d'arrêté de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

■ **Prospections chiroptères dans le cadre de l'Atlas de Biodiversité Inter-communal**

□ Rendez-vous prévu avec Mme Emma Capitaine (Chargée d'Etudes - Synergis Environnement pour l'Atlas de la Biodiversité), le mercredi 9 juillet après-midi.

- Prospection dans l'église.
- Prospection dans les greniers de l'ancienne Ecole Publique.